



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P375_2021

Date : 22/11/2021

OBJET : Analyses d'eaux, de boues, de compost, de sol et de micropolluants dans les eaux

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a besoin de procéder à des analyses d'eaux, de boues, de compost, de sol et de micropolluants dans les eaux.

A ce titre, un appel d'offres ouvert a été lancé le 13/08/2021 avec une date limite de réception des plis fixée au 22/09/2021. Cette procédure porte sur l'établissement de trois accords-cadres de prestations de services mono-attributaires avec émission de bons de commandes.

La consultation a donc été allotie de la manière suivante :

- Lot 1 : analyse d'eaux
- Lot 2 : analyse de boues, de compost et de sols
- Lot 3 : analyse de micropolluants dans les eaux

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres a attribué à l'unanimité les accords-cadres aux entreprises ci-dessous qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des documents de la consultation :

Lot 1 : analyse d'eaux	LABEO 1, route de Rosel – Saint Contest 14053 CAEN CEDEX 4
Lot 2 : analyse de boues, de compost et de sols	LABEO 1, route de Rosel – Saint Contest 14053 CAEN CEDEX 4
Lot 3 : analyse de micropolluants dans les eaux	Groupement EUROFINS Hydrologie Normandie/EUROFINS Analyses pour l'Environnement France 8 rue de Navarre 14123 Cormelles-le-Royal

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°2,

Vu le Code de la Commande publique, notamment l'article R.2124-1,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Considérant la décision prise à l'unanimité par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 27 octobre 2021,

Décide

- **De signer** les accords-cadres pour la réalisation d'analyses d'eaux, de boues, de compost, de sols et de micropolluants avec les sociétés suivantes :
 - ⇒ Lot 1 : analyse d'eaux avec LABEO (14053 Caen cedex)
 - ⇒ Lot 2 : analyse de boues, de compost et de sols avec LABEO (14053 Caen cedex)
 - ⇒ Lot 3 : analyse de micropolluants dans les eaux avec le groupement EUROFINs Hydrologie Normandie/EUROFINs Analyses pour l'Environnement France (14123 Cormelles le Royal)
- **De dire** que les accords-cadres débutent à compter du 1^{er} janvier 2022 ou de la date de notification si celle-ci intervient postérieurement pour courir jusqu'au 31 décembre 2022. A l'issue de cette première période, ils sont reconductibles 3 fois, à chaque fois pour une période d'un an soit en 2023, 2024 et 2025 ;
- **De dire** que les accords-cadres seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes et sont conclus sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel fixé à :
 - ⇒ Lot 1 : 80 000,00 € HT
 - ⇒ Lot 2 : 40 000,00 € HT
 - ⇒ Lot 3 : 90 000,00 € HT
- **De dire** que la dépense fera l'objet d'imputations multiples ;
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision ;
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE